



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

égalité professionnelle

Question écrite n° 23743

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant au rapport du groupe de travail qui a remis ses conclusions le 26 février 2003 à l'égard de l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans la fonction publique, demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire la suite qui a été réservée à la proposition tendant à élargir la mise en oeuvre des plans pluriannuels d'amélioration de l'accès des femmes aux postes d'encadrement et à fixer des objectifs chiffrés soumis à l'évaluation des conseils supérieurs des trois fonctions publiques.

Texte de la réponse

En ce qui concerne l'application de la circulaire du Premier ministre du 6 mars 2000 relative à la préparation des plans pluriannuels d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État, chaque ministère a élaboré un plan pluriannuel. Ce plan précise, en termes d'objectif, le taux de féminisation à atteindre pour chaque catégorie d'emplois et de fonctions de direction et d'encadrement, qui est fixé en tenant compte de la représentation des femmes dans les corps ou emplois qui en constituent le « vivier ». Un rapport de synthèse a été élaboré en 2001. Il présente le taux de féminisation à atteindre dans les emplois et fonctions de l'encadrement supérieur, à l'administration centrale et dans les services déconcentrés, défini par chaque ministère, sur une durée s'échelonnant entre trois, cinq ou dix ans. Il comprend également des observations concernant les moyens de mise en oeuvre de ces plans. On peut citer, notamment, l'élargissement du vivier d'accès aux emplois de direction, la mise en place d'outils statistiques et de gestion prévisionnelle permettant de détecter les « goulots d'étranglement » pour la promotion interne et d'identifier, quantitativement et qualitativement, les candidates potentielles présentant les profils requis. Certains ministères qui ont élaboré, dans le courant de l'année 2000, un plan triennal pour l'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes de l'encadrement supérieur ont engagé une réflexion afin de procéder, d'une part, au bilan des mesures prises pour l'application de ces plans et, d'autre part, à la préparation de nouveaux plans d'objectifs.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23743

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6590

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8827